



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : David Prud'homme
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél : 02.40.41.22..12
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

**Arrêté fixant la liste de candidats au 1^{er} tour des
élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
dans les 10 circonscriptions de la Loire-Atlantique**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le code électoral et notamment son article R. 101 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les résultats du tirage au sort effectué à la préfecture de la Loire-Atlantique le 16 juin 2024 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats au premier tour des élections législatives du 30 juin 2024 dans les dix circonscriptions de la Loire-Atlantique est celle présentée dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : L'ordre des emplacements d'affichage a été attribué aux candidats par tirage au sort effectué en préfecture le dimanche 16 juin 2024 à 18h30. Il est indiqué dans la liste annexée au présent arrêté. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

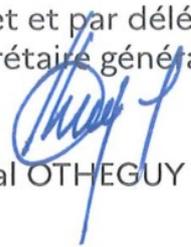
Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance de l'ensemble des maires des communes du département de la Loire-Atlantique. Le jour du scrutin, une copie de cet arrêté reprenant les listes de candidats sera déposée dans chaque bureau de vote.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et les maires des communes du département de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Nantes, le 16 juin 2024

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY